



*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL  
SÉANCE DU 08 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20250408-08\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	25/03/2025	<b>Présents :</b> Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Mesdames Coralie ALIZARD, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Gwenaëlle LEROY, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	25/03/2025	
Membres en Exercice :	9	<b>Absents excusés / pouvoirs :</b>
Membres Présents :	8	<b>Absents non-excusés :</b> Monsieur Joël GALEK
Membres votants :	8	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Coralie ALIZARD

Délibération n°  
10-2025

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de voter le budget primitif 2025 au chapitre.  
ADOpte le budget primitif 2025 qui se décompose comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 717 526.00 €  
Recettes : 781 493.48 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 503 529.01 €  
Recettes : 603 149.32 €

Plainval, le 08 Avril 2025  
Le Maire  
Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations  
La Maire,  
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2022  
- transmission en sous-préfecture le,  
- publication le,